

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025		EXERCICE N-1 2024	EXERCICE N 2025	VARIATIONS	%
PRODUITS D'EXPLOITATION					
COTISATIONS	LA	267,00	6,00	-261,00	-97.75 %
VENTES DE BIENS ET SERVICES	LB	169 347,69	188 691,83	19 344,14	11.42 %
Ventes de prestations de services	LB2	169 347,69	188 691,83	19 344,14	11.42 %
PRODUITS DE TIERS FINANCEURS	LE	765 616,16	828 270,83	62 654,67	8.18 %
Concours publics et subventions d'exploitation	LE1	765 283,16	828 270,83	62 987,67	8.23 %
Contributions financières	LE4	333,00		-333,00	-100.00 %
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS, PROVISIONS ET TRANSFERTS DE CHARGES	LF	20 094,47		-20 094,47	-100.00 %
UTILISATION DES FONDS DEDIES	LG	1 359,50	2 468,68	1 109,18	81.59 %
AUTRES PRODUITS	LH	37 516,00	39 375,27	1 859,27	4.96 %
TOTAL I		994 200,82	1 058 812,61	64 611,79	6.50 %
CHARGES D'EXPLOITATION					
AUTRES CHARGES ET CHARGES EXTERNES	MC	207 670,45	239 060,50	31 390,05	15.12 %
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	ME	24 863,59	27 546,87	2 683,28	10.79 %
SALAIRES ET TRAITEMENTS	MF	601 975,56	566 978,38	-34 997,18	-5.81 %
CHARGES SOCIALES	MG	181 944,28	173 112,69	-8 831,59	-4.85 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DEPRECIATIONS	MH	11 353,50	49 855,59	38 502,09	-
DOTATIONS AUX PROVISIONS	MI	577,00	6 025,00	5 448,00	-
AUTRES CHARGES	MK		4 632,08	4 632,08	-
TOTAL II		1 028 384,38	1 067 211,11	38 826,73	3.78 %
1-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-34 183,56	-8 398,50	25 785,06	75.43 %
PRODUITS FINANCIERS					
PRODUITS FINANCIERS DE PARTICIPATION	NA	17 213,73	17 003,12	-210,61	-1.22 %
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	NC	62,92	48,29	-14,63	-23.25 %
TOTAL III		17 276,65	17 051,41	-225,24	-1.30 %
CHARGES FINANCIERES					
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	OB	15,79	213,98	198,19	-
TOTAL IV		15,79	213,98	198,19	-
2-RESULTAT FINANCIER (III-IV)		17 260,86	16 837,43	-423,43	-2.45 %
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)		-16 922,70	8 438,93	25 361,63	-
PRODUITS EXCEPTIONNELS					
PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION	PA	20,00	2,10	-17,90	-89.50 %
TOTAL V		20,00	2,10	-17,90	-89.50 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES					
CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPERATIONS DE GESTION	QA	42,48	0,31	-42,17	-99.27 %
TOTAL VI		42,48	0,31	-42,17	-99.27 %
4-RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)		-22,48	1,79	24,27	-
Participation des salariés aux résultats					

A. COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2025	EXERCICE N-1 2024	EXERCICE N 2025	VARIATIONS	%
TOTAL VII				-
IS des personnes morales non lucratives				
TOTAL VIII				-
Total des produits (I+III+V)	1 011 497,47	1 075 866,12	64 368,65	6.36 %
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 028 442,65	1 067 425,40	38 982,75	3.79 %
5- EXCEDENT OU DEFICIT	-16 945,18	8 440,72	25 385,90	-
Contributions reçues				
BENEVOLAT TC	1 728,19	5 722,00	3 993,81	-
TOTAL	1 728,19	5 722,00	3 993,81	-
Emplois des contributions reçues				
PERSONNEL BENEVOLE UD	1 728,19	5 722,00	3 993,81	-
TOTAL	1 728,19	5 722,00	3 993,81	-

B. BILAN SIMPLIFIE

130 - C I S P E O Association
303 rue Giraudeau

BILAN ACTIF SIMPLIFIE

37000 TOURS

BILAN ACTIF au 31/12/2025		Exercice N-1	Exercice N			Variations
		NET ANNEE 2024	BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET ANNEE 2025	
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	A1					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et	AG/AH	2 126,95	5 971,15	-5 898,00	73,15	-2 053,80
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	A2					
Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	AQ/AR	4 114,35	4 114,35		4 114,35	
Constructions	AS/AT	7 234,88	183 541,76	-178 168,11	5 373,65	-1 861,23
Installations techniques, matériel et outillage	AU/AV	7 115,57	47 111,26	-41 757,55	5 353,71	-1 761,86
Autres immobilisations corporelles	AW/AX	11 748,40	98 837,51	-90 796,41	8 041,10	-3 707,30
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES	A3					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	B1					
Participations et créances rattachées	BC/BD	920,25	920,25		920,25	
Prêts	BG/BH	11 257,40	11 257,40		11 257,40	
TOTAL I		44 517,80	351 753,68	-316 620,07	35 133,61	-9 384,19
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS ET EN-COURS	CA/CB					
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	CC	1 145,66				-1 145,66
CREANCES CLIENTS, USAGERS ET COMPTES RATTACHES	CD/CE	220 391,52	249 063,07	-37 617,97	211 445,10	-8 946,42
CREANCES RECUES PAR LEGS OU DONATIONS	CF/CG					
AUTRES CREANCES	CH/CI	486 014,75	567 230,49		567 230,49	81 215,74
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	CJ/CK					
DISPONIBILITES	CM	9 067,78	36 177,57		36 177,57	27 109,79
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	CN	2 571,09	2 912,46		2 912,46	341,37
TOTAL II		719 190,80	855 383,59	-37 617,97	817 765,62	98 574,82
Ecart de conversion Actif (V)						
ECARTS DE CONVERSION ACTIF	FA					
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		763 708,60	1 207 137,27	-354 238,04	852 899,23	89 190,63

BILAN PASSIF SIMPLIFIE

BILAN PASSIF au 31/12/2025		EXERCICE N-1 ANNEE 2024	EXERCICE N ANNEE 2025	Variations
FONDS PROPRES				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	GA2	96 159,16	96 159,16	
FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE	GA	96 159,16	96 159,16	
FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE	GB			
ECARTS DE RÉÉVALUATION	GC			
Réserves pour projet de l'entité	GD2	123 419,82	123 419,82	
RÉSERVES	GD	123 419,82	123 419,82	
COMPTES DE LIAISON	GE			
REPORT À NOUVEAU	GF	185 198,06	168 252,88	-16 945,18
EXCÉDENT OU DÉFICIT DE L'EXERCICE	GG	-16 945,18	8 440,72	25 385,90
SITUATION NETTE (SOUS TOTAL)		387 831,86	396 272,58	8 440,72
FONDS PROPRES CONSOMPTIBLES	GH			
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	GI			
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	GJ			
TOTAL I		387 831,86	396 272,58	8 440,72
FONDS REPORTES ET DEDIES				
FONDS REPORTÉS LIÉS AUX LEGS OU DONATIONS	HA			
FONDS DÉDIÉS	HB	8 875,57	6 406,89	-2 468,68
TOTAL II		8 875,57	6 406,89	-2 468,68
PROVISIONS				
PROVISIONS POUR RISQUES	IA	24 548,00	29 179,00	4 631,00
PROVISIONS POUR CHARGES	IB	14 327,53	15 721,53	1 394,00
TOTAL III		38 875,53	44 900,53	6 025,00
DETTES (1)				
EMPRUNTS OBLIGATAIRES ET ASSIMILÉS (TITRES ASSOCIATIFS)	JA			
EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	JB	73,41	20 941,03	20 867,62
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES DIVERS	JC			
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS	JD			
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	JE	44 589,35	63 133,77	18 544,42
DETTES DES LEGS OU DONATIONS	JF			
DETTES FISCALES ET SOCIALES	JG	148 963,54	103 568,29	-45 395,25
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHÉS	JH			
AUTRES DETTES	JI	131 331,22	217 676,14	86 344,92
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	JK	3 168,12		-3 168,12
TOTAL IV		328 125,64	405 319,23	77 193,59
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)				
ECARTS DE CONVERSION PASSIF	KA			
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		763 708,60	852 899,23	89 190,63

(1) Dont à plus d'un an

Dont à moins d'un an

405 319,23

INFORMATIONS SUR LES COMPTES

Exercice : 2025

130 - C I S P E O Association

37 - TOURS

I	Informations générales
II	Principes, règles et méthodes comptables
III	Informations sur le bilan
IV	Informations sur le compte de résultat
V	Autres informations

Les comptes de l'Exercice clos au **31/12/2025** font apparaître les éléments suivants :

Total de l'Actif : 852 899,23

Contre 763 708,60 au 31/12/2024

Excédent Global 2025 : 8 440,72

Contre un Déficit de -16 945,18 en 2024

L'Exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du
01 Janvier 2025 au 31 Décembre 2025.

I/ INFORMATIONS GENERALES

1) Identification de la structure, objet social, activités, moyens mis en œuvre

CISPEO Association a pour objet :

- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des publics défavorisés,
- Développer le lien social,
- Accompagner la relation parents/enfants pour les familles,
- Faciliter le lien vie privée/vie professionnelle,
- Former des acteurs de terrain,
- Elaborer toute activité contribuant au développement du projet associatif.

Les ressources de l' Association se composent :

- Des cotisations de ses membres ,
- Des subventions qui pourront lui être accordées ;
- Des intérêts et revenus des biens et valeurs qu'elle possède ;
- Des produits des emprunts qu'elle aura contractés
- Des sommes versées par les usagers ;
- Elle peut comprendre toute autre ressource non interdite par les lois et règlements en vigueur.

2) Faits marquants de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture

3) Tableau d'évolution de l'activité en heures / centre de formation :

LIBELLE	2024	2025	Variation	%
Heures apprentissage	0,00	0,00	0,00	NA
Heures formation professionnelle	0,00	0,00	0,00	NA
Heures Bilan	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	0,00	0,00	0,00	NA

4) Evolution de l'effectif concernant le personnel :

NOM DU SITE	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2024	Nombre de salariés en Equivalent Temps Plein (ETP) en 2025	Variation	%
CISPEO Association	18,94	17,66	-1,28	-6.76
TOTAL	18,94	17,66	-1,28	-6.76

II/ Principes, règles et méthodes comptables

1) Principes comptables

Les comptes annuels ont été établis dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base

- . continuité de l'exploitation,
- . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été appliquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2) Référentiel comptable

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 ont été établis conformément aux dispositions réglementaires en vigueur (règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 modifié relatif au plan comptable général et n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif).

III/ informations sur le bilan

1) Bilan ACTIF :

a. Variation des immobilisations (corporelles et incorporelles)

Immobilisations corporelles et incorporelles :

- Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaires, en fonction de la durée d'utilisation.

Nature de l'investissement	Durée	Taux d'amortissement
Structure (gros œuvre)	25 à 50 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 à 20 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration (cloisons, carrelages...)	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Équipement de restauration	8 à 12 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 à 10 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 à 10 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	2 à 5 ans	20 à 50 %
Matériel de reprographie	2 à 5 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

NATURE	Montant Brut au 01/01/2025	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	5 971,15	0,00	0,00	0,00	5 971,15
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Terrains (y compris agencements et aménagement de terrains)	4 114,35	0,00	0,00	0,00	4 114,35
Constructions	183 541,76	0,00	0,00	0,00	183 541,76

NATURE	Montant Brut au 01/01/2025	Acquisitions	Sorties	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2025
Installations techniques, matériel et outillage industriels	47 111,26	0,00	0,00	0,00	47 111,26
Autres immobilisations corporelles	95 984,08	2 853,43	0,00	0,00	98 837,51
Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Biens reçus par legs et donations destinés à être cédés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	336 722,60	2 853,43	0,00	0,00	339 576,03

Parmi les acquisitions principales :

- Agencement bâtiment administratif

b. Variation des amortissements

NATURE	Montant Brut au 01/01/2025	Dotations	Diminutions et/ou reprises	Virement poste à poste	Valeur brute au 31/12/2025
Frais d'établissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Frais de recherche et de développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Donations temporaires d'usufruit	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 844,20	2 053,80	0,00	0,00	5 898,00
Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Constructions	176 306,88	1 861,23	0,00	0,00	178 168,11
Installations techniques, matériel et outillage industriels	39 995,69	1 761,86	0,00	0,00	41 757,55
Autres immobilisations corporelles	84 235,68	6 560,73	0,00	0,00	90 796,41
TOTAL	304 382,45	12 237,62	0,00	0,00	316 620,07

c. Variation des immobilisations financières

Libellé	Montant brut au 01/01/2025	Augmentation	Sorties	Valeur brute au 31/12/2025
Participations et créances rattachées	920,25	0,00	0,00	920,25
Autres titres immobilisés	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts et autres immobilisations financières	11 257,40	0,00	0,00	11 257,40
TOTAL	12 177,65	0,00	0,00	12 177,65

d. Créances usagers, autres créances, fournisseurs débiteurs

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Toutes les créances apparaissant au bilan ont une échéance inférieure à 1 an.

	MONTANTS				PROVISIONS			
NATURE	2024	2025	Variation	%	2024	2025	Variation	%
Avances et acomptes versés sur commandes	1 145,66	0,00	-1 145,66	-100.00	0,00	0,00	0,00	NA
Créances clients, usagers et comptes rattachés	220 391,52	249 063,07	28 671,55	+13.01	0,00	37 617,97	37 617,97	NA
Créances reçues par legs ou donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00	0,00	NA
Autres créances	486 014,75	567 230,49	81 215,74	+16.71	0,00	0,00	0,00	NA
TOTAL	707 551,93	816 293,56	108 741,63	+15.37	0,00	37 617,97	37 617,97	NA

e. Comptes de régularisation Actif

	2024	2025	Variation	%
Charges constatées d'avance	2 571,09	2 912,46	341,37	13,28
TOTAL	2 571,09	2 912,46	341,37	13,28

Dont :

- ASREC : 1 824.36 €

- Documentation : 812.33 €

2) Bilan PASSIF :

a. Mouvements des fonds propres

	Montant au début de l'exercice 01/01/2025	Augmentation	Diminution	Montant à la fin de l'exercice 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise	96 159,16	0,00	0,00	96 159,16
Fonds propres avec droit de reprise	0,00	0,00	0,00	0,00
Ecart de réévaluation	0,00	0,00	0,00	0,00
Réserves	123 419,82	0,00	0,00	123 419,82
Comptes de liaison	0,00	0,00	0,00	0,00
Report à nouveau	185 198,06	0,00	16 945,18	168 252,88
Excédent ou déficit de l'exercice	-16 945,18	25 385,90	0,00	8 440,72
Sous total : Situation nette	387 831,86	25 385,90	16 945,18	396 272,58
Fonds propres consommables	0,00	0,00	0,00	0,00
Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions réglementées	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	387 831,86	25 385,90	16 945,18	396 272,58

Subventions d'investissements :

En application du plan comptable général, les subventions d'équipement destinées à acquérir des immobilisations sont inscrites dans les comptes 13 présentés au passif du bilan dans les fonds propres. Elles font l'objet d'une constatation progressive dans le compte de résultat en produit exceptionnel.

La reprise des subventions d'investissement qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations acquises au moyen de ces subventions.

Affectation de résultat 2024 :

L'assemblée générale en date du 19/04/2025 a approuvé les comptes. Le résultat de - 16 945,18 euros a été affecté en report à nouveau.

b. Les provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont été déterminées selon les modalités de constitution et d'évaluation prescrites par la réglementation comptable.

	Montant au début de l'exercice 01/01/2025	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Reprises par fonds propres	Montant à la fin de l'exercice 31/12/2025
Provisions pour risques	24 548,00	4 631,00	0,00	0,00	0,00	29 179,00
Autres provisions pour charges	14 327,53	1 394,00	0,00	0,00	0,00	15 721,53
TOTAL	38 875,53	6 025,00	0,00	0,00	0,00	44 900,53

Engagement pris en matière de retraite :

Les calculs de provision pour IDR au 31/12/2025 prennent en compte un âge probable de départ en retraite de 62 ans. Les indemnités des personnels ayant atteint ou dépassé l'âge de 52 ans au 31/12 sont provisionnées pour 1/10^{ème} chaque année.

c. Fonds dédiés

Ce sont des rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu être encore utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Projet(s) défini(s)	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice (compte 789)	Engagement à réaliser sur ressources affectées (compte 689)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
CAF Terrasse Point Rencontre	2 550,04	177,44	177,44	0,00	0,00
Mise aux normes sanitaires	2 579,89	727,09	171,99	0,00	555,10
France Services Ordi 2023	2 298,40	1 368,56	766,13	0,00	602,43
France Zctive Vélo	6 765,60	6 602,48	1 353,12	0,00	5 249,36
TOTAL	14 193,93	8 875,57	2 468,68	0,00	6 406,89

d. Etat des échéances des dettes :

	Montant au début d'exercice au 01/01/2025	Montant en fin d'exercice au 31/12/2025	Variation		Echéance	
			Valeur	%	Jusqu'à un an	à plus d'un an
Emprunts obligatoire et assimilés (titres associatifs)	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	73,41	20 941,03	20 867,62	NA	20 941,03	0,00
Emprunts et dettes financières	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Sous total : dettes financières	73,41	20 941,03	20 867,62	NA	20 941,03	0,00
Avances et acomptes reçus	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fournisseurs	44 589,35	63 133,77	18 544,42	+41.59	63 133,77	0,00
Dettes des legs et donations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Dettes fiscales et sociales	148 963,54	103 568,29	-45 395,25	-30.47	103 568,29	0,00
Dettes sur immobilisations	0,00	0,00	0,00	NA	0,00	0,00
Autres dettes	131 331,22	217 676,14	86 344,92	+65.75	217 676,14	0,00
Sous total : autres dettes	324 884,11	384 378,20	59 494,09	+18.31	384 378,20	0,00
TOTAL	324 957,52	405 319,23	80 361,71	+24.73	405 319,23	0,00

e. Comptes de régularisation Passif :

Produits Constatés d'avance :

	2024	ANNEE 2025	Variation	%
Produits constatées d'avance	3 168,12	0,00	-3 168,12	-100,00
TOTAL	3 168,12	0,00	-3 168,12	-100,00

IV/ Information sur le compte de résultat

1) Information sur les concours publics et les subventions

Le règlement comptable ANC n° 2018-06 a mis en évidence une nouvelle catégorie de produits appelés « concours publics » et comptabilisés en comptes 73.

Conformément au règlement comptable ANC 2018-06, les concours publics comprennent :

- Les contributions financières d'une autorité administrative qui ne sont pas des subventions ;
- Les reversements de participations, contributions ou taxes par un organisme collecteur.

Concours publics et subventions obtenus en cours de l'exercice (en €)	Exercice N-1 2024	Exercice N 2025
Aides à l'emploi	8 550,11	9 838,52
Aides au développement des compétences	0,00	0,00
Financement par la taxe d'apprentissage des formations initia	0,00	0,00
Financement des formations par apprentissage	0,00	0,00
Forfaits d'externat	0,00	0,00
dont forfait Etat	0,00	0,00
dont forfait Région	0,00	0,00
dont forfait Département	0,00	0,00
dont forfait Communes et groupements de communes	0,00	0,00
Concours publics affectés à la formation professionnelle cont	0,00	0,00
Concours publics de l'Etat relatifs à l'enseignement agricole	0,00	0,00
Autres concours publics	27 020,66	0,00
Sous-total : concours publics	35 570,77	9 838,52
Subventions État	50 554,40	63 599,00
Subventions Région	134 346,51	198 191,52
Subventions Département	207 772,00	189 230,00
Subventions Communes et groupements de communes	146 600,96	145 327,00
Autres subventions d'exploitation	190 438,52	222 084,79
dont programmes de l'Union Européenne (Erasmus +...)	0,00	0,00
dont autres subventions (à détailler)	190 438,52	222 084,79
Report de subventions	0,00	0,00
Sous-total: subventions d'exploitation	729 712,39	818 432,31
TOTAL	765 283,16	828 270,83

2) Rémunération des dirigeants :

En son article 20, la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 stipule :

"Les associations, dont le budget annuel est supérieur à 150 000 € et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 €, doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en natures.

Les membres du Conseil d'administration ne perçoivent aucune rémunération.

Nous ne publions pas la rémunération du dirigeant, car l'association ne comporte qu'un seul dirigeant, ce qui reviendrait à divulguer une rémunération individuelle.

3) Honoraires du Commissaire aux comptes :

L'établissement ne dépassant pas 2 des 3 seuils n'est pas tenu de présenter cette information .

4) Les éléments exceptionnels :

Les Produits Exceptionnels	(2,10)
- Divers :	2.10 €
Les Charges Exceptionnelles	(0,31)
Divers :	0.31 €

V/ Autres informations

1) Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Le nouveau règlement ANC 2018-06 impose le recensement et la comptabilisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires en nature.

a. Autres informations

Le bénévolat est une constante de l'Enseignement Catholique, une contribution précieuse au bon fonctionnement des établissements. Sa valorisation permet notamment d'obtenir des coûts complets et réels, ainsi que d'appréhender véritablement tous les moyens nécessaires au bon fonctionnement de chaque niveau d'enseignement.

	NOM - PRENOM	POSTE OCCUPE	Lien avec l'OGEC	Nbre d'heures	Taux horaire	Valorisation Brute
Bénévole			Animation Point Renc	0,00		5 722,00
Personnel mis à disposition par la commune				0,00		0,00
TOTAL				0,00		5 722,00

Association CISPEO
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale de l'association CISPEO,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association CISPEO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note de l'annexe « Faits marquants de l'exercice » concernant l'application du nouveau règlement ANC N° 2022-06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Être bien entouré, ça change tout !

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 24 mars 2026

Le Commissaire aux Comptes,

ALTONEO AUDIT

DocuSigned by:

FA154073FB5D4CB...

Serge TOSONI

Associé Responsable technique

DocuSigned by:

3A5D3E7C12BE452...

Julien MALCOSTE

Associé Représentant Légal